

CONCERTATION PRÉALABLE SUR L'AMÉNAGEMENT ROUTIER GRANVILLE–AVRANCHES (D673)

CONTRIBUTION DU GROUPE NORMANDIE ÉCOLOGIE



Groupe Normandie Écologie

Né en 2021 à la suite des élections régionales, il s'agit d'un groupe politique siégeant dans l'opposition au sein du conseil régional de Normandie composé de onze élu·es issu·es de trois partis politiques différents : Les Écologistes, Génération.s et Génération Écologie.

Coordonnées

Groupe Normandie Écologie
Conseil régional de Normandie, Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde, 14000 CAEN
Site internet : <https://normandie-ecologie.fr/>
Adresse mail : normandie-ecologie@normandie.fr

À l'attention de Madame Sophie MARIE et Monsieur Bruno BOUSSION, garants

1. Introduction

La Région Normandie est une collectivité pivot dans l'aménagement du territoire, la mobilité, le développement économique et la transition écologique. Ses compétences doivent constituer un cadre de référence incontournable pour évaluer les options proposées dans le cadre de la concertation routière Granville–Avranches. À ce titre, les variantes C (ZA du Croissant), A (Hameau de la Havaudière) et B (Marcey-les-Grèves) apparaissent comme les plus cohérentes et les plus responsables.

2. Aménagement du territoire et SRADDET

La Région définit les grandes orientations d'aménagement via le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Ce document impose la sobriété foncière (objectif Zéro Artificialisation Nette), la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la protection des continuités écologiques. Dans ce cadre :

- Les projets lourds d'élargissement routier sont incompatibles avec les objectifs fixés.
- Les variantes C, A et B privilégient des ajustements ciblés et la modernisation de l'existant.
- Elles garantissent des gains en sécurité et en fluidité sans compromettre les sols agricoles et les zones humides.

3. Mobilités et transports

Depuis la loi NOTRe et la loi d'orientation des mobilités (LOM), la Région est l'autorité organisatrice des transports interurbains et ferroviaires. Elle gère le réseau Nomad (cars et TER) et peut développer des innovations telles que le tram-train. Dans ce domaine :

- L'axe Caen – Bayeux – Saint-Lô – Coutances – **Granville** – **Avranches** – Rennes constitue une ligne stratégique à renforcer.
- Retenir C, A et B permet d'éviter des dépenses routières disproportionnées et de dégager des marges budgétaires pour le ferroviaire et les navettes.
- Ces choix s'inscrivent dans la logique du Schéma régional des mobilités, qui privilégie le report modal, le covoiturage et les mobilités douces.

4. Développement économique et attractivité

La Région pilote la stratégie de développement économique (SRDEII) et soutient l'innovation et le tourisme. Le Sud-Manche mise sur son identité écologique et son attractivité paysagère. Les grands projets routiers auraient un impact négatif sur ces atouts (pollution, banalisation des paysages, consommation foncière). À l'inverse :

- Les variantes C, A et B permettent de sécuriser l'axe tout en maintenant un cadre de vie qualitatif.
- Elles s'inscrivent dans une logique d'économie durable et de tourisme responsable, en préservant le capital naturel.

5. Transition écologique et climat

La Région est cheffe de file de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Son action est cadrée par le SRADDET et la Stratégie nationale bas carbone. Dans ce domaine :

- Les transports sont le premier poste d'émissions régionales de GES.
- Les variantes C, A et B limitent l'empreinte carbone des travaux et évitent l'effet pervers du trafic induit.
- Elles permettent d'orienter l'action publique vers des solutions conformes aux objectifs climatiques (train, tram-train, vélo, covoiturage).

6. Jeunesse, formation et qualité de vie

La Région est responsable des lycées et des politiques de formation. Les jeunes générations sont particulièrement sensibles aux enjeux climatiques et réclament des alternatives crédibles à la voiture individuelle. En soutenant les variantes C, A et B, le projet répond à cette demande. Il contribue aussi à une meilleure qualité de vie pour les familles, les habitants et les salariés du territoire.

7. Conclusion

Analyser le projet sous l'angle des compétences régionales démontre que seules les variantes C, A et B sont cohérentes avec les orientations stratégiques de la Région Normandie. Elles permettent :

- d'appliquer les objectifs du SRADDET (sobriété foncière, climat, biodiversité),
- de renforcer les mobilités collectives et ferroviaires,
- de préserver l'attractivité économique et touristique du Sud-Manche,
- de répondre aux impératifs de santé publique et aux attentes des jeunes générations.

Nous appelons les garants à prendre en compte ces variantes sobres, pragmatiques et tournées vers l'avenir, plutôt que de relancer des projets routiers lourds, coûteux et en décalage avec les compétences régionales.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Guillaume HEDOUIN
Conseiller régional de la Manche